

Comité Technique Ministériel



26 FEVRIER 2020



Philippe CAPON et Paul AFONSO, membres titulaires UNSA FASMI, ont participé au CTM du 26 février 2020 présidé par M. le Préfet MIRMANT, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur.

A/ Approbation du procès-verbal du comité technique ministériel du 5 septembre 2019.

B/ Textes soumis à l'avis du comité technique:

POINT N° 1 : Projet de décret modifiant le décret 2004-1439 du 23 décembre 2004 portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale.

VOTES:

POUR: 1 VOIX CFDT Interco.

ABSTENSION: 14 (UNSA FASMI-SNIPAT, FSMI FO, ALLIANCE PN-SNAPATSI-SYNERGIE OFFICIERS-SICP-SAPACMI)

Même si la spécialisation va dans le bon sens, beaucoup d'interrogations et de doutes demeurent !

Pas de réponse sur les reclassements prévus par l'art 37 du décret 2004-1439 permettant le reclassement des élèves / stagiaires en cas de blessures...

Interrogations sur le suivi réel durant les 16 mois de stage...

Complexité et opposition réitérées sur la grille de notation...

Pour plus d'informations, consulter vos délégués formation.

COMPTÉ-RENDU

UNSA FASMI
Autonome et indépendant

UNSA FASMI, affilié à l'UNSA,
25 rue des Tanneries
75013 PARIS
<http://fasmi.fr/>

POINT N°2 : Projet d'arrêté portant déconcentration du recrutement de gestion des agents contractuels exerçant leurs fonctions dans les services de la préfecture de police.

VOTES: CONTRE: à l'unanimité soit 15 VOIX.

L' UNSA FASMI a voté contre étant opposé à la contractualisation de la fonction publique.

POINT N°3: Projet d'arrêté fixant, pour les agents du ministère de l'intérieur, les modalités de calcul de l'indemnité de départ volontaire attribuée en application de l'article 3 du décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire.

VOTES:

POUR: 7

ALLIANCE PN-SNAPATSI-SYNERGIE OFFICIERS-SICP-SAPACMI et CFDT.

ABSTENSION: 8

UNSA FASMI-SNIPAT et FSMI FO.

Ce texte vient en opposition avec les modalités de calcul financier et la mise en place en juin de la rupture conventionnelle pour les créateurs d'entreprise.

C/ Sujet soumis pour information au comité technique:

POINT N°4: Plan ministériel de formation.

POINT N°5: (rajouté suite à notre demande) L'information relative au coronavirus fera l'objet d'une communication spécifique.

Comité Technique Ministériel du 26 février 2020



CORONAVIRUS (COVID-19) INFORMATION

L'UNSA FASMI, à l'origine du rajout de ce point au CT Ministériel, a pris note des positions de l'administration sans toutefois toutes les valider...

→ *24 millions de masques FFP2 sont actuellement stockés pour tous les agents du Ministère de l'Intérieur dans un lieu unique ...*

→ *Des fiches réflexes à destination des agents et des services du Ministère de l'Intérieur sont en cours d'élaboration par la médecine de prévention...*

→ *200 millions de masques sont actuellement en commande...*

→ *L'acheminement des masques, leur utilisation, ainsi que les moyens éventuels de protection, se font uniquement sur instructions du Ministère de l'Intérieur...*

Pour l'UNSA FASMI, les forces de l'ordre et les agents du Ministère de l'Intérieur sont en contact direct avec la population lors de leurs interventions quotidiennes.

Pour l'UNSA FASMI, le principe de précaution doit s'appliquer...

L'UNSA FASMI demande la dotation individuelle de masques afin de permettre de s'en équiper rapidement d'initiative lorsqu'un risque potentiel est identifié...

**UNSA FASMI,
Autonome et indépendant**